

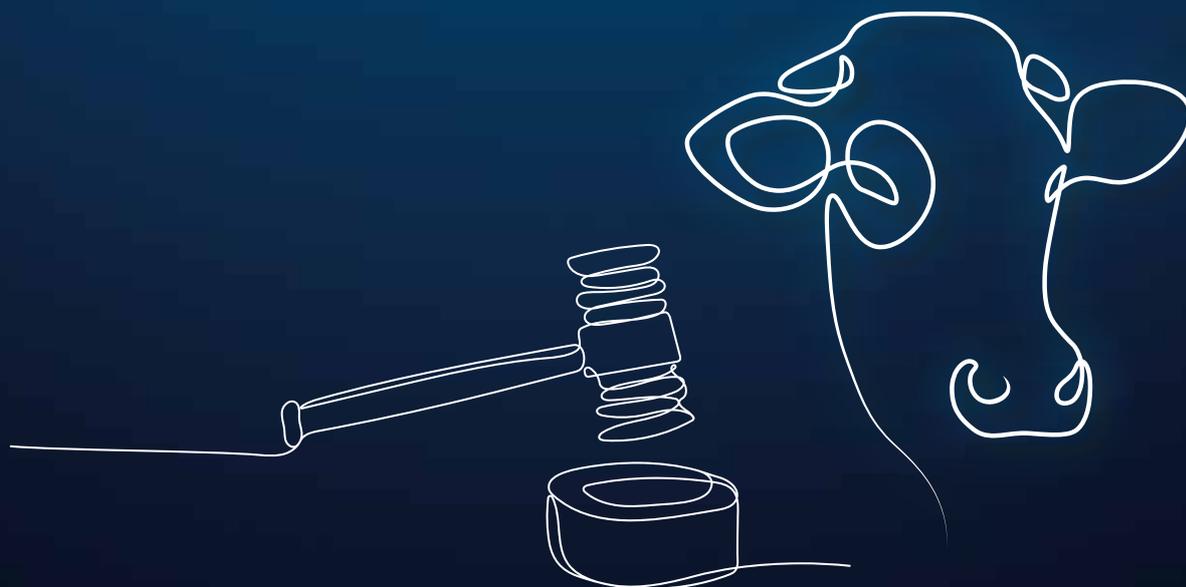
vente **GENOMIC** ÉLITE

SPACE 2023



LE FINAL EN DIRECT

le 13 septembre 2023, sur le ring à 17h30 !



Ouverture de la vente en ligne
le 07 septembre 2023 sur :
ventes.evolution-xy.fr



REGLEMENT DE LA VENTE

Edition du 7 au 14 Septembre 2023

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement définit les règles relatives à la « Vente GENOMIC Élite » du SPACE dont l'organisation est déléguée à SYNETICS en tant que prestataire. Pour des besoins d'organisation, SYNETICS, avec l'accord du SPACE, peut déléguer à Ouest Genis' :

- La qualification sanitaire des animaux
- La facturation des frais liés à l'organisation de la vente aux enchères
- L'organisation et la facturation des frais de transport des animaux vendus pour les acquéreurs qui le souhaiteraient

ARTICLE 2. FRAIS

1. Inscription

Un droit d'inscription de 200 euros par animal et de 60 euros par lot d'embryons est dû à OUEST-GENIS' ou SYNETICS pour tous les animaux ou lots d'embryons inscrits au catalogue, même en cas de non-présentation à la mise en vente. Des frais de 3% sur le montant de la vente s'ajoutent pour les vendeurs de génisses.

Ces frais seront déduits du montant de la vente, ou facturés après la vente en cas de non-vente.

La signature de la lettre d'engagement et/ou la présence au catalogue vaut acceptation par l'éleveur vendeur de ces conditions tarifaires d'inscription.

Ce droit d'inscription inclus :

- L'information sur le protocole sanitaire et son suivi
- La publicité et la communication sur l'animal vendu
- La participation aux frais de mise en vente pour son organisation matérielle

2. Quote-part prix de vente

Tout acquéreur de un ou plusieurs animaux ou lot(s) d'embryons s'engage à payer à OUEST-GENIS' ou SYNETICS un montant égal à 7 % du prix de vente en contrepartie de la mise en relation avec le vendeur.

ARTICLE 3. MODALITES DE VENTE

Le SPACE, SYNETICS et OUEST-GENIS' n'interviennent qu'en tant que tiers mettant en relation des vendeurs et des acquéreurs. Le présent document ne peut être en aucun cas interprété comme donnant mandat à l'un ou l'autre pour représenter le vendeur ou l'acquéreur pour la conclusion de la vente.

Les offres faites au cours de la vente sont relayées sur le site internet, qui fait foi pour l'adjudication finale du lot.

Les offres faites au cours de la mise en vente seront finalisées par la signature du contrat de vente formalisant la vente entre l'acheteur et le vendeur dès la fin de la vente aux enchères ou dans les jours qui suivent. Le prix de départ pour la mise en vente est déterminé conjointement par le vendeur et l'organisation.

ARTICLE 4. QUALIFICATIONS

Origine et qualification zootechnique et génétique :

- Les animaux présentés à la mise en vente doivent être titulaires d'un passeport et d'une attestation sanitaire.

- Les lactations indiquées dans le catalogue de la vente et sur le site de vente en ligne sont exprimées en taux Azoté pour les races Holstein, Pie Rouge, Jersey, Brune, Normande, Montbéliarde, Simmental.
- Les informations génétiques (polygéniques et génomiques) sont diffusées à titre informatif et ne sauraient dispenser l'utilisateur d'une analyse approfondie personnelle. Comme tout index de valeur génétique, ces informations sont susceptibles de varier dans le temps et ne sont qu'une indication de la valeur génétique de l'individu au jour de la publication. En conséquence, le Vendeur reconnaît agir sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 5. GARANTIES SANITAIRES

i. Les animaux doivent provenir d'une exploitation dont le cheptel bovin :

- Ne fait pas l'objet de mesures de restriction de circulation
- Ne fait pas l'objet de mesures réglementaires de blocage
- Est « Officiellement Indemne » de brucellose, tuberculose et leucose
- Est qualifié « Indemne d'IBR », et qui, pour les établissements possédant un atelier laitier, dispose d'un balayage sur le lait négatif concernant l'IBR dans les 30 jours précédant la manifestation
- Possède l'appellation « Cheptel assaini en varron »
- Qui n'est pas de statut infecté de BVD, c'est-à-dire un troupeau dans lequel a été mise en évidence une circulation du virus BVD ou un bovin reconnu IPI, et qui n'est pas de statut suspect de BVD, c'est-à-dire un troupeau en lien épidémiologique avec un troupeau infecté ou un bovin infecté

ii. Les animaux remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- Sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur et accompagnés de leur passeport
- Ne présentent aucun signe de maladie et sont exempts de lésions cutanées et parasitoses externes (ectoparasites, varrons, dartres, gales, poux ...)
- Concernant la TUBERCULOSE

Les bovins de plus de 6 semaines présentent une réaction négative de moins de 4 mois à une intradermo tuberculination comparative uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un cas confirmé de tuberculose dans la faune sauvage
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée » (au titre de l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-846 du 17/11/2023, les départements concernés sont : 16 Charente - 24 Dordogne - 40 Landes - 64 Pyrénées-Atlantiques - 87 Haute Vienne)

- Concernant l'IBR, les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative en anticorps totaux dans les 15 jours précédant le rassemblement

• Concernant la BVD, les bovins présentent :

- soit une appellation « BVD - Bovin Non IPI » attestée par le GDS départemental ou régional ;

- soit une analyse virologique (antigénique ou PCR) négative dans les 15 jours précédant le rassemblement (obligatoirement analyse PCR individuelle pour les bovins de moins de 6 mois)

• Concernant la PARATUBERCULOSE, les bovins proviennent d'un cheptel :

- soit sous appellation AFSE
- soit n'ayant pas de cas clinique déclaré ou connu depuis 5 ans
- soit ayant un statut de troupeau favorable datant de moins d'un an
- soit anciennement en plan de maîtrise reconnu, avec clôture favorable du suivi

Dans tous les autres cas les bovins présentent :

- s'ils sont âgés de 12 à 24 mois : une PCR sur fèces négative datant de moins de 6 mois

- s'ils sont âgés de moins de 12 mois : le bovin n'est pas testé, sa mère doit présenter une sérologie ou une PCR négative datant de moins de 6 mois

• Concernant la néosporose et la besnoitiose : les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative dans les 15 jours précédant le rassemblement

Pour l'IBR, la mise en vente est effectuée sous couvert du vice rédhibitoire qui fait obligation au vendeur de reprendre l'animal à sa charge, en cas de réaction positive lors du contrôle d'achat effectué par l'acheteur dans le délai légalement prévu.

Les animaux sont garantis indemnes des maladies génétiques connues (BLAD, CVM, Mulefoot et BY) pour les pedigrees à risques.

ARTICLE 6. ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES ANIMAUX

L'enlèvement et le transport des animaux sont à la charge de l'acheteur et pourront être organisés avec Ouest Genis' : dans ce cas, les frais de transport seront variables en fonction du nombre d'animaux et de la distance du lieu de livraison.

Les animaux présents au SPACE doivent être enlevés au plus tard le

Vendredi 15 septembre à midi (heure de Paris).

Les animaux en élevage doivent être enlevés au plus tard le Vendredi 22 septembre à 20h (heure de Paris).

Le transfert de propriété se fait dès que le contrat de vente est signé par l'acheteur et le vendeur ou leurs représentants et que le paiement complet du prix est réalisé. Le transfert de risque se fait quand l'animal quitte l'élevage vendeur.

ARTICLE 7. LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans l'application du présent règlement ou dans le déroulement de la vente, seront, dans la mesure du possible, réglés à l'amiable entre le vendeur et l'acquéreur et par OUEST GENIS'. En cas de contestation, seuls les tribunaux du ressort de Rennes seront compétents.



OUEST GÉNIS', une solution pour commercialiser des femelles bovines de qualité !

VOLUMES COMMERCIALISÉS



15 000
animaux

14 500
génisses et vaches

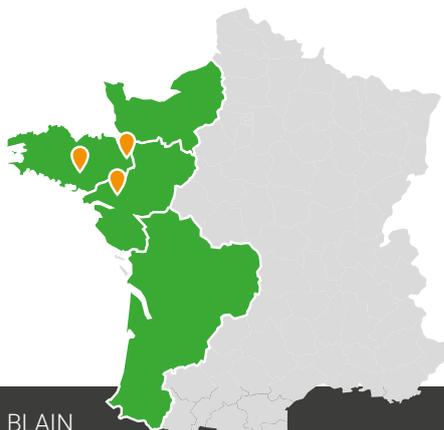
500
petites génisses

ORGANISATION

Un réseau d'acheteurs spécialisés
sur les régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Centre Nouvelle Aquitaine

3 centres d'allotement

- Blain (44)
- Moréac (56)
- Etelles (35)



RACES

Activité races laitières

- > Prim'Holstein
- > Normande
- > Montbéliarde
- > Pie Rouge
- > Jersey

Activité races allaitantes

- (mâles et femelles)
- > Charolaise
 - > Limousine
 - > Blonde d'Aquitaine
 - > Parthenaise



Fort de son succès lors de l'édition 2022, la vente GENOMIC ELITE du SPACE repart de plus belle cette année avec toujours les mêmes marqueurs qui en font une vente à part au niveau Européen : 7 races et un niveau génétique d'exception.

La formule de l'an passé est conservée avec une vente en ligne à partir du 07 septembre, et un final mixte en ligne et sur le ring du SPACE pour les génisses.

Au travers de ce catalogue, à la mise en forme modernisée, vous découvrirez les 29 génisses et 7 lots d'embryons sexés à vendre, et nous vous accueillerons avec plaisir au salon pour constater la qualité morphologique des 10 génisses présentes. L'ensemble des lots proposés témoignent de la qualité de la génétique française et du savoir-faire des éleveurs, également du sens donné à la sélection avec une présence de plus en plus importante du gène sans corne.

Race à l'honneur, la Simmental est en force avec quatre génisses françaises à 175 isu moyen.

En race Jersey, une belle occasion d'acquérir deux femelles à plus de 21 NTM.

Deux génisses en race Pie Rouge, dont une homozygote sans corne à 202 ISU !

En Normande, un haut niveau d'index (178 isu) sur des familles confirmées en morphologie. Et cerise sur le gâteau, l'occasion d'acquérir une fille de la Championne Suprême du SPACE 2022 !

En Holstein, une moyenne de 212 isu et deux génisses à plus de 220 isu. A noter cinq femelles porteuses du gène sans corne dont une génisse homozygote rare à la vente.

Deux génisses en Montbéliarde à plus de 181 isu, sur des souches réputées sur la voie mâle.

Enfin, la 1ère génisse Brune porteuse du gène sans corne mise en vente au SPACE, avec des lots d'embryons sexés sur des lignées index et concours.

Merci aux éleveurs vendeurs, et bravo aux futurs acheteurs pour avoir investi dans cette génétique de grande qualité.

Jean-Yves RISSEL

Responsable des présentations Animaux SPACE
 2023



PRIM'HOLSTEIN p.5

PIE ROUGE p. 25

NORMANDE p. 29

JERSEY p. 38

BRUNE / MONTBELIARDE /
 SIMMENTAL p. 44



TITANE P



OCEANE, GRAND-MÈRE DE TITANE P

Prix

€

Vendeur

GAEC ROUAUX (35)

ISU 166

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
53	40	-0.2	2.5	1218

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA	LGF	VEL
0.6	0.4	0.8	1.2	113

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
0.7	0.2	0.3	1.2	0.5

Béta caséine : A1/A2 Kappa caséine : A/B

Une fille de VELES P sans corne sur la demi-sœur du taureau RASTAROKET !

- Index très modernes pour TITANE P, hétérozygote sans corne qui combine +1218 lait, +2.5 TB, +1.2 longévité, +1.2 membre et une mamelle très fonctionnelle
- Sa mère Duplago ROXANE est la demi-sœur du taureau RASTAROKET ancien N°1 en Suisse qui remonte à La Champronnière OCEANE TB 85 vendue sur cette vente en 2019 !
- La famille marque de son empreinte et avec ses 166 points d'ISU, l'avenir est prometteur pour TITANE P qui se classe dans le top 5 des meilleures filles de Veles P sans corne en France

VELES P
VIDAL x VOBIS

ROXANE
TB85 MA TB86
En L1 - 12j 234 kg 31.4 30.6

DUPLAGO

La Champronnière
OCEANE
TB85 MA TB86
L2 - 305j 7 655 kg 42.1 34.9

SINATRA

La Champronnière MAJESTE
(BLOOMING)
TB86 MA B+84
L1 - 305j 8 778 41.0 37.5

Mères suivantes

4ème mère La Champronnière VIDIV IMPERATRICE TB86 MA TB86
5ème mère JACKPOT VERTUE TB89 MA 8
6ème mère VINAUT SISSIE TB88 MA TB89

31

Lot de 3 embryons SATURNE sexé x O MALLEY Solastar

vente
GENOMIC ÉLITE
SPACE 2023 



REGLISSE EX 91



CHANCEUSE EX 92, DEMIE-SŒUR D'USAIQUE

Prix

€

Vendeur

GAEC MATIGNON (49)

ISU 165

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
52	41	1.3	1.3	944

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA	LGF	VEL
0.3	0.4	0.7	0.9	101

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
1.4	1.2	1.0	0.8	0.4

INDEX DU PRODUIT À NÂÎTRE

Un produit à naître à 165 d'ISU sur la souche REGLISSE EX 91 !

- Suivi dans BGS Création, le produit à naître avec SATURNE sexé affiche +944 LAIT +1.3 TP +1.3 TB +1.4 MO sur SOLASTAR récemment pointée TB86 et 88 MA en primipare
- La famille remonte via Superstar TB86 x Greenwich TB85 x Elevation BELEVATION TB89 4ème de section à l'europpéen en 2012 x Mosaïque B+84 x Février REGLISSE EX91 !
- Une chance unique d'accéder à la souche REGLISSE EX91, 2ème de section au national en 2008, prix génétique au national en 2006 et championne brune ouest 2009

SATURNE
OPTIMAL x IFEELING

SOLASTAR
TB86 MA TB88

En cours de L1 - 128j 3 216 kg
38.1 38.3

O MALLEY

OLASTAR
TB86 MA TB88

L2 - 305j 7 599 kg 43.2 38.1

SUPERSTAR

JELEVATION (GREENWICH)
TB85 MA TB87

L2 - 305j 6 801 kg 51.8 41.2

Mères suivantes

4ème mère ELEVATION BELEVATION TB89 MA EX91
5ème mère MOSAÏQUE USAÏQUE B+84 MA 7
6ème mère FEVRIER REGLISSE EX91 MA 8

32

Lot de 2 embryons OPTIMAL sexé x VIGOR LBB Lalice

vente
GENOMIC ÉLITE
SPACE 2023 



LBB LALICE EX 92, MÈRE DES PRODUITS À NÂÎTRE



LBB GENIAL EX 90, GRAND-MÈRE DES PRODUITS À NÂÎTRE

Prix

€

Vendeur

GAEC DU BOIS BRILLANT (49)

ISU 166

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
37	35	-1.0	-3.6	1266

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA	LGF	VEL
1.2	1.0	1.9	1.7	106

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
1.4	1.3	0.6	1.0	0.8

INDEX DU PRODUIT À NÂÎTRE

Opportunité unique avec ces embryons sur LBB LALICE EX 92 !

- Le palmarès de LBB LALICE est impressionnant: championne intermédiaire Swiss Expo 2018, grande championne SPACE 2017 puis 2019 et grande championne régional brune ouest 2019 !
- Sa mère LBB GENIAL EX 90, 2ème et meilleure mamelle de section à l'européen en 2016, championne et meilleure adulte Châtillon 2018 puis grande championne SPACE en 2018
- La produit à naître à 166 d'ISU, +1266 en lait avec OPTIMAL sexé sera suivi dans BGS Création et c'est peut-être la chance d'avoir chez vous une demi-sœur du taureau LBB RALICE actuellement à la gamme de BGS avec ses 179 points d'ISU, +1406 LAIT et +2.6 en morpho !

OPTIMAL
SINATRA x BLOOMING

LBB LALICE
EX92 MA EX93
L5 - 305j 13 783 kg 41.0 33.9

VIGOR

LBB GENIAL
EX90 MA EX91
L4 - 305j 12 926 kg 31.6 30.5

JULENG

BRUNETTE (PO PAYOFF)
TB88 MA TB88
L1 - 305j 7 908 kg 39.4 39.6

Mères suivantes

4ème mère DENMARK PIROUETTE EX92 MA 8
5ème mère EMORY JOLIETTE EX91 MA 9
6ème mère TARGET DINETTE